

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENREDI 15 JUIN 2018

L'AFDAS, LE FAFSEA, UNIFAF ET UNIFORMATION

INTERPELLENT CONJOINTEMENT LA MINISTRE DU TRAVAIL POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LEURS BRANCHES ADHÉRENTES DANS LE CADRE DU CEP ET DU CPF DE TRANSITION

Les 4 organismes s'inquiètent des impacts de la nouvelle réforme de la formation professionnelle en ce qui concerne le conseil en évolution professionnelle et la gestion du compte personnel de formation de transition professionnelle. Des impacts sociaux au sein même de ces structures certes, mais surtout des impacts pour les salariés des secteurs d'activité accompagnés par ces 4 organismes.

Concernant le conseil en évolution professionnelle (CEP), cette prestation va s'ouvrir au marché dans le cadre d'un appel d'offres opéré par France Compétences. Les 4 acteurs s'interrogent sur les impacts de ce référencement guère compatible avec la prise en compte des caractéristiques de l'emploi dans leurs propres secteurs d'activité. En effet, le cahier des charges comme les choix régionaux seront déterminés par des organismes représentant exclusivement le champ interprofessionnel auquel les 4 acteurs n'appartiennent pas.

D'autre part, ils s'interrogent sur la décision du gouvernement d'exclure les 4 organismes du périmètre de compétences de droit des opérateurs actuels du CEP qui serait dorénavant assuré exclusivement par les FONGECIF. Ils rappellent notamment la particularité des actifs sans emploi qu'ils accompagnent. Les 4 organismes souhaitent voir maintenue leur compétence de droit afin de poursuivre leur activité de CEP, déployée depuis plus de trois années, par des équipes de conseillers ayant développé une réelle expertise dans l'accompagnement des salariés de leurs entreprises adhérentes et mis au point des outils performants pour appuyer leurs démarches. Les 4 organismes relèvent également les incidences tant financières que sociales de cette décision.

S'agissant du CPF de transition professionnelle, la réforme prévoit la création d'un congé spécifique destiné au salarié qui met en œuvre un projet de transition professionnelle en utilisant les droits inscrits sur son compte pour financer une formation destinée à changer de métier ou de profession. Un amendement porté par le gouvernement envisage de confier la décision de financement du CPF de transition à des commissions à compétence régionale et interprofessionnelle.

Là encore et contrairement aux FONGECIF, les 4 organismes regrettent que leur compétence historique dans la gestion des dispositifs individuels de formation, le CIF et le CPF notamment n'ait pas du tout été prise en considération alors qu'ils disposent d'une expertise reconnue et d'équipes dédiées. Ils regrettent également de ne pas participer à la gouvernance exclusivement interprofessionnelle des organismes qui gèreraient les fonds dédiés au CPF de transition versés par les entreprises de leurs secteurs.

En outre, ces décisions ont aussi comme conséquence de rendre particulièrement complexes les possibilités d'abondement du CPF de transition sur des fonds conventionnels dédiés pour pouvoir prendre en compte les spécificités des métiers et des durées de formation. Ces décisions défavorisent ainsi l'accès des salariés faiblement qualifiés aux formations longues dans le cadre d'une reconversion ou d'une évolution professionnelle.

En conclusion, pour défendre les intérêts de leurs secteurs, les présidences des 4 organismes ont donc conjointement interpellé par courrier Muriel Pénicaud, Ministre du Travail pour l'alerter sur :

- > les impacts de la non-prise en compte des spécificités de leurs secteurs d'activité et des salariés qu'ils emploient,
- > les impacts sociaux de la disparition de leur compétence de droit (CEP et CPF de transition) contrairement aux FONGECIF.

Ils portent ainsi à la connaissance de la Ministre du Travail leurs particularités et leurs atouts objectifs au bénéfice des 3 millions de salariés qu'ils représentent.

DONNÉES 2017 AGRÉGÉES DES 4 OPACIF

3 000 000 de salariés couverts par les 4 OPACIF
200 salariés dédiés au CEP et à la gestion du CIF et du CPF
36 000 bénéficiaires accompagnés dans le cadre du CEP
15 300 départs en CIF

CONTACT PRESSE

Afdas - Cécile Denis - c.denis@afdass.com

Fafsea - Sabine Defremont - sabine.defremont@fafsea.com - 07 81 97 58 21

Unifaf - Sylvie Ussel-Sonnet - sylvie.ussel-sonnet@unifaf.fr - 07 76 75 05 31

Uniformation - Florence Bailleul - fbailleul@uniformation.fr - 01 53 02 14 87